

# Le Canada demande 75,000 volontaires

**C'est pour les entraîner au maniement des armes deux soirs par semaine — Ils camperont aussi pendant 15 ou 20 jours, dit M. Power — M. Ralston veut 40,000 hommes de plus pour la défense du Canada — La deuxième division canadienne partira pour l'Angleterre — Les services de guerre**

## M. HANSON FAIT TOUTES SORTES DE SUGGESTIONS

(Par Léopold RICHER)

Ottawa, 11-VII-40. — "Le Canada appelle ce soir 75,000 hommes pour être entraînés au maniement des armes au cours des prochains trois mois", a déclaré hier soir à la radio M. C.-G. Power, ministre de l'Aviation. "Un fusil, une mitrailleuse ou un canon antiaérien sont de peu d'utilité entre les mains d'un novice qui ne sait par quel bout prendre son arme. Nous ne voulons pas commencer avec des recrues trop gauches". Le ministre de l'Aviation a parlé après M. J.-L. Ralston, ministre de la Défense nationale. Celui-ci avait d'ailleurs prononcé un important discours sur le même sujet à la Chambre des Communes. La Chambre, après un débat assez bref, a adopté en troisième lecture et envoyé au Sénat le projet de loi créant un ministère de la Marine de guerre.

### 75,000 hommes

"Appeler 75,000 hommes est une tâche considérable, a continué M. Power. Elle nécessitera la bonne volonté, la patience et la collaboration de chacun de vous. Il est inutile d'écrire à Ottawa pour savoir ce que vous devez faire. C'est le pays qui a besoin de vous et non pas le ministère des Postes. Ce que chaque homme d'âge militaire peut et doit faire, c'est de se rapporter au commandant de son district militaire, et se préparer à s'exercer dans la salle de manège de sa ville ou de son district deux soirs par semaine à partir du 17 juillet. Cet exercice lui fera du bien. Il doit aussi être prêt à camper de 15 à 20 jours à partir du 1er août environ. A cette époque 37,000 hommes iront dans les camps d'entraînement. Les autres 38,000 auront leur tour à la fin d'août et en septembre. Je puis vous

*assurer que le bon air leur sera un tonique. Je souhaiterais moi-même pouvoir les accompagner".*

### Dans six semaines

Dans l'après-midi, aux Communes, M. J.-L. Ralston a annoncé que la mobilisation des premières classes de conscrits se fera d'ici six semaines. Il a fait connaître également qu'à une réunion du comité de guerre du conseil des ministres, tenue mardi, il avait insisté pour que l'on envoyât immédiatement en Angleterre toutes les troupes entraînées disponibles actuellement au Canada. Il faudra lever 40,000 hommes de plus pour combler les vides que créera dans la territoriale et dans les diverses divisions le départ prochain des unités. Déjà les armes et l'équipement des troupes de la deuxième division ont été expédiés en Angleterre. La livraison des uniformes d'été s'effectue à un rythme de 21,000 par semaine, et celle des uniformes d'hiver à un rythme de 14,000 par semaine.

Après avoir insisté sur l'urgence d'envoyer outre-mer le plus d'hommes possible, M. Ralston a rappelé qu'il ne faut pas négliger la défense du Canada. Il a montré le rôle que les régiments de l'armée territoriale — qui compte actuellement des effectifs de 70,000 hommes — jouent dans le domaine de la défense côtière, de la police des camps d'internement, de la protection des points vulnérables et de la défense des pays étrangers qui constituent les approches militaires de notre pays. On doit tenir compte du fait, a dit M. Ralston, que notre première ligne de défense est beaucoup plus éloignée de nos côtes qu'auparavant. Et sur ce, il a insisté sur l'importance

(Suite à la dernière page)

# "Si vous attendez d'être appelé, vous serez probablement obligé de vous absenter durant six semaines"

"Mais si vous faites déjà partie de la Milice active non permanente, vous n'aurez probablement qu'à vous absenter pour deux semaines de camp"

## Déclaration de M. Ralston, ministre de la Défense du Canada

Ottawa, 11 — De l'allocution prononcée hier soir à la radio par M. Ralston, le nouveau ministre de la Défense, nous extrayons les passages suivants:

"Résumons maintenant les divers moyens par lesquels vous pouvez venir en aide. Il faut tout d'abord, en ce moment de tension et d'effort, exiger que tout homme, physiquement apte, de 19 à 45 ans, et peut-être plus, suive une certaine instruction militaire et nous verrons à ce que cela s'accomplisse. C'est la première et la principale exigence. Maintenant, comment pouvez-vous obtenir cette instruction? En premier lieu, vous pouvez vous enrôler dans l'armée active du Canada. Cette armée, dont le recrutement est volontaire, est destinée à servir au pays ou outre-mer. Elle comporte un service d'une façon continue. Les âges d'enrôlement sont de 19 à 45. Il y a encore de la place pour 40,000 hommes dans cette armée. Pour en faire partie, vous devriez vous présenter au bureau de recrutement le plus rapproché. Si vous n'en connaissez pas l'endroit, écrivez au quartier général du district. Si vous faites déjà partie d'une unité de la Milice et que vous désiriez vous enrôler dans l'armée active du Canada, adressez-vous à votre commandant.

"Deuxièmement, si vous êtes un ancien combattant et que vous désiriez servir d'une façon continue, mais que vous n'êtes pas apte à être enrôlé dans l'armée active du Canada ou si vous préférez servir avec vos camarades pour la défense territoriale, enrôlez-vous alors dans une unité de la Garde territoriale des vétérans.

"Troisièmement, si vous ne pouvez pas servir d'une façon continue à l'heure actuelle, vous pouvez alors faire partie d'une des unités de la Milice. Si l'unité de la Milice devait

être appelée à servir, ce sera pour la défense du Canada seulement mais les membres de cette unité pourront alors à leur choix faire du service actif au pays ou outre-mer.

"Quatrièmement, si vous êtes un ancien combattant et que vous n'avez pas pu servir de façon continue, mais que vous désiriez suivre l'entraînement avec les anciens combattants, plutôt que d'entrer dans une unité de la Milice, vous pouvez vous engager dans une des compagnies de réserve des vétérans qui seront attachées aux unités de la Milice et suivre votre entraînement dans une compagnie de vétérans.

"Je crois avoir répondu à votre question — je vous ai fait connaître ce que vous pouvez faire volontairement et je suis assuré de votre réponse.

"Mais je ne ferais pas tout mon devoir si je ne vous faisais pas comprendre clairement qu'en ce moment de tension et d'effort le Canada demande que chaque homme physiquement apte, âgé de 19 à 45 ans, et peut-être même au delà ait suivi quelque entraînement militaire; et que ceux qui ne suivront pas leur entraînement avec une de ces unités, tel que je vous l'ai suggéré, seront en temps et lieu appelés à suivre un entraînement de six semaines, peut-être dans un des centres d'entraînement qui seront établis dans diverses parties du pays. Les premiers seront appelés d'ici deux mois.

"Voici un point de nature à vous intéresser vous-même, de même que votre patron. Si vous faites déjà partie de la Milice active non permanente, tel que conseillé il y a un instant, vous n'aurez probablement qu'à vous absenter pour deux semaines de camp, tandis que si vous attendez d'être appelé, vous serez probablement obligé de vous absenter durant six semaines."

## Mobilisation

(Suite de la 1ère page)

qu'il y a d'envoyer des troupes hors de notre territoire pour la défense de divers postes militaires de l'Empire ou encore de certains points stratégiques du continent nord-américain.

### M. Ralston précise

Dans sa causerie radiophonique, M. Ralston est revenu sur ces idées et il a déclaré ce qui suit: "Je ne ferais pas tout mon devoir si je ne vous faisais pas clairement comprendre qu'en ce moment de tension et d'effort le Canada demande que chaque homme physiquement apte, âgé de 19 à 45 ans, et peut-être même au delà, ait suivi quelque entraînement militaire; et que ceux qui ne suivront pas leur entraînement avec une de ces unités, tel que je vous l'ai suggéré, seront en temps et lieu appelés à suivre un entraînement de six semaines, peut-être, dans un des centres d'entraînement qui seront établis dans diverses parties du pays. Les premiers seront appelés d'ici deux mois". Evidemment le ministre ou les autorités militaires donneront de plus amples précisions dans un avenir prochain. Les discours d'hier doivent être interprétés comme des appels et des avertissements formels.

### Les services de guerre

La Chambre a adopté en quelques minutes la résolution précédant le bill créant le ministère des Services de guerre dont M. J. G. Gardiner, ministre de l'Agriculture, détiendra le portefeuille. Immédiatement après, le premier ministre a fait adopter le projet de loi en première lecture. Le bill confie au ministre la tâche de mettre en vigueur la loi — adoptée récemment — de la mobilisation des ressources nationales. Le bill autorise également le ministre, avec l'autorisation du conseil des ministres, à 1. décréter et diriger tout enregistrement national et à faire toute enquête qui peuvent être nécessaires pour la mise en vigueur des provisions de la loi; 2. mettre à la disposition du gouvernement les résultats de l'enregistrement et de l'enquête; 3. organiser et coordonner toutes formes d'assistance volontaire en vue du meilleur usage possible des services personnels ou des contributions matérielles; 4. coordonner les services existants d'information publique; 5. prendre des arrangements en vue d'aider les réfugiés ou autres personnes arrivés au Canada pour des raisons de guerre; 6. s'acquitter de toute autre tâche qui peut lui être assignée.

Comme on le voit, les pouvoirs et les tâches du ministre sont fort étendus et variés. De plus les pouvoirs et

les tâches de tout autre service du gouvernement, de toute commission, y compris l'administration de la Commission du blé, de la Commission des approvisionnements agricoles et de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre peuvent être transférés au ministre. Ce n'est pas tout. Le ministre pourra établir les conseils, comités (ou commissions) nationaux, provinciaux ou locaux, qu'il jugera capables de l'aider dans sa tâche. Il pourra encore s'adjoindre toute agence ou organisation déjà existantes.

Il aura le pouvoir de requérir toute personne ou tout groupe de personnes de lui fournir des renseignements au sujet des questions dans lesquelles le ministre a droit d'enquêter. Le ministre est en outre tenu de déposer devant le Parlement, dans les trente jours qui suivent l'ouverture de chaque session, un rapport sur les opérations du ministère pendant l'année précédente. Enfin "le gouverneur en conseil peut prescrire les peines susceptibles d'être infligées sous forme d'amende ou d'emprisonnement ou sous forme d'amende et d'emprisonnement, en cas de violation de la présente loi ou des arrêtés et règlements rendus sous son régime".

### M. Hanson fait des suggestions

Le chef de l'opposition, M. R. F. Hanson, a fait quelques suggestions audacieuses hier après-midi, dans le but d'intensifier notre effort de guerre. Il a tout d'abord suggéré au gouvernement d'expédier immédiatement cent millions de boisseaux de blé en Angleterre. Du côté ministériel on n'a fait aucun commentaire. La suggestion soulève plusieurs questions. Qui paierait ce blé? L'Angleterre ou le Canada? M. Hanson est-il certain que l'Angleterre possède des facilités d'entreposage suffisantes pour contenir cent millions de boisseaux de blé? M. Hanson a ensuite suggéré la création d'un ministère canadien de Défense nationale à Londres. Nous avons déjà trois ministres canadiens de Défense nationale: un ministre de l'Aviation, un ministre de la Marine et un ministre de la Défense. M. King a répondu à cette seconde suggestion de M. Hanson que l'établissement d'un ministère canadien de la Défense à Londres serait une cinquième roue à la charrette. Nous avons un haut commissaire compétent à Londres et le gouvernement britannique se fait représenter ici par un haut commissaire anglais. Cela suffit pour le moment.

### La Gaspésie

M. J.-S. Roy, député fédéral de Gaspé, a l'intention d'inscrire au feuillet un certain nombre de questions intéressantes tout particulièrement la Gaspésie. Il demandera au gouvernement s'il a pris quelque mesure en regard des possibilités qu'offre à notre effort de guerre le champ pétrolier de la Gaspésie; dans ce cas, quelle est l'action prise et à qui cette tâche a-t-elle été confiée? En outre, le gouvernement, a-t-il l'intention d'aménager le port de Gaspé pour sa défense et son utilisation et quand procédera-t-il? Enfin, le ministère de la Défense nationale, ou tout autre intéressé, a-t-il l'intention de faire construire des navires en bois par des armateurs gaspésiens, ainsi que la suggestion et l'offre lui en ont été faites; dans ce cas, quand les études seront-elles demandées? Toutes ces questions procèdent du même souci: celui de révéler aux autorités fédérales — qui semblent les ignorer — l'existence de la Gaspésie, ses possibilités et ses besoins.

Léopold RICHER

# "Le Canada appelle ce soir 75,000 hommes pour être entraînés au maniement des armes, au cours des prochains trois mois" (M. Power)

"Deux soirs par semaine, à compter du 17 juillet" —  
"Cet exercice lui fera du bien" — Vers le 1er août, 37,000 hommes iront dans les camps d'entraînement

Ottawa, 11 (D.N.C.) — Texte du discours de M. C. G. Power, ministre de l'Aviation, radiodiffusé hier soir:

Il y a quelques jours, le Parlement canadien adoptait une loi qui donne au gouvernement le pouvoir de mettre au service du Canada, les hommes, les finances, l'industrie, bref toutes nos ressources humaines et matérielles.

Cette loi, qui fut à peu près mot pour mot la même qu'on adoptait récemment aux Communes anglaises, fait appel à tous ceux qui jouissent du droit de citoyen et leur rappelle leur devoir suprême.

Il y est dit que chaque Canadien jouissant de la protection du Canada, peut être appelé à donner le plus possible pour la protection de son pays. Aucun Canadien renseigné ne peut douter de ces besoins et il n'y a pas un Canadien véritable qui veuille se dérober à cette obligation.

La loi a été adoptée parce que nous nous trouvons en face d'une situation d'urgence. Je ne me perdrai pas en mots inutiles pour vous décrire au long cette situation d'urgence. Les faits sont simples: le courage des nations britanniques, la bravoure de nos effectifs aériens, la puissance de nos flottes, la ténacité de nos soldats sont, pour nous, autant de remparts entre la liberté et l'esclavage entre, l'honneur et le déshonneur, entre la civilisation et la barbarie, entre la survivance du bien et la domination du mal. Nous combattons seuls dans le dernier retranchement pour tout ce qui nous est cher, à nous comme aux hommes libres du reste de l'univers.

Cette loi du Parlement donne au gouvernement des pouvoirs étendus, mais pas plus grands qu'il n'est nécessaire: Ces pouvoirs seront exercés avec justice. Ils seront appliqués équitablement au pauvre comme au riche, au capital comme au travail. Je n'ai pas le temps de vous parler de tous ces pouvoirs ce soir. Je n'ai de temps que pour vous parler de l'un des objectifs qu'on se propose d'atteindre grâce à eux: la défense du Canada.

J'ai dit plus haut qu'il n'est pas nécessaire de s'étendre sur la nature et l'ampleur de l'urgence qui nous confronte. Je ne veux pas inutilement semer l'inquiétude ou l'alarme dans notre population, mais nous devons avoir à l'esprit le fait que les rivages anglais n'ont jamais été violés en mille ans, et cependant, aujourd'hui même, un million d'hommes sont en garde sur chaque promontoire, sur chaque plage, depuis l'extrémité nord de la Grande-Bretagne jusqu'aux falaises crayeuses de Douvres. Ils surveillent, patrouillent, attendant l'ennemi qui peut venir sur la mer, sous la mer ou dans les airs.

Je ne dis pas que des attaques sur Halifax, Saint-Jean, Gaspé ou Québec sont imminentes, mais dans cette guerre étrange, épouvantable, terrifiante, déconcertante, voire inconcevable, il n'y a plus rien d'impossible.

Ce ne pourrait être qu'une incursion, une razzia, mais la conquête de la Norvège n'a pas commencé autrement que par une incursion; nous savons qu'il n'a fallu que 1,500 boches pour s'emparer d'Oslo, la capitale de ce pays, où ces soldats reçurent les renforts qui ont fait autant d'esclaves des paisibles habitants de ce pays non préparé.

Nous sommes résolus à nous préparer contre toute éventualité.

La loi de la Milice telle qu'elle existe, aujourd'hui, dans nos statuts, telle qu'elle s'y trouvait hier ou depuis l'aurore de notre histoire, alors que nous étions colonie française, prévoit la levée en masse de la population pour la défense du pays. Nous appliquons ce principe de la levée en masse, mais d'une façon régulière et ordonnée.

Chaque homme valide doit être et sera entraîné au maniement des armes pour la défense de son foyer, des êtres qu'il aime, de sa liberté et de sa vie. Ce pays ne deviendra pas une horde de réfugiés, non entraînés, ignorant tout de la guerre, incapables de se défendre et fuyant à l'aveuglette devant l'ennemi.

Nous entendons que chaque homme ait tous les droits d'un citoyen et en assume les obligations.

Défendre le Canada est le premier devoir que vous et moi devons au pays qui nous a vus naître et qui nous a protégés jusqu'ici. Je suis sûr qu'il n'y a pas un Canadien qui refuse de défendre le Canada. S'il en est un, il ne mérite pas le titre de Canadien. Quelqu'un a déjà dit: "Il n'y a pas de place en ce pays pour un saboteur, un espion, un émeutier, un anarchiste, un dynamiteur ou un lâche." C'est bien ce que nous pensons, vous et moi.

Car, défendre son pays est la discipline que la démocratie impose à chacun de nous. Cette discipline n'est pas imposée par l'Etat ou par un pouvoir supérieur. Elle vient

de la ferme dont les produits sont nantis ou sur laquelle sont gardés les animaux nantis.

1979c. — A défaut de l'emprunteur de remplir ses obligations, le créancier peut, sans préjudice de tout autre recours,

1. — contraindre l'emprunteur à lui livrer, sur demande, les choses nanties;

2. — vendre ces choses à l'enchère, après avis donné le dimanche, par affiche et lecture, à la porte de l'église de la paroisse à l'issue du service du matin, au moins trois jours avant la date de la vente, et déposé à la poste, sous pli recommandé, à l'adresse du débiteur.

Huit jours après la vente, le créancier est tenu de rendre compte à l'emprunteur ou à ses créanciers, du produit de la vente et de remettre tout surplus restant entre ses mains après acquittement de la dette et des frais encourus.

1979d. — Par dérogation aux articles 598 et 599 du Code de procédure civile les choses nanties sont saisissables pour ce qui est dû au créancier; il ne peut être convenu qu'à défaut de paiement, ce dernier sera propriétaire, et lorsqu'il en a obtenu la possession, il est tenu, si l'emprunteur l'exige, de les réaliser sans retard inutile. Pour le surplus, ce nantissement donne au créancier les droits résultant du gage.

2. — La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

d'au dedans de nous, du coeur et de l'âme de chaque individu. Le gouvernement ne fait que relever le nombre d'hommes disponibles. Il use simplement de ses pouvoirs pour mobiliser les ressources en hommes et en matériel.

A mesure que le besoin s'en fera sentir, le gouvernement créera des unités pour la défense du Canada, au Canada. Il est cependant un travail préliminaire à faire; afin que les hommes soient prêts à prendre leur place dans ces unités de défense, le Canada appelle ce soir 75,000 hommes pour être entraînés au maniement des armes au cours des prochains trois mois. Un fusil, une mitrailleuse ou un canon antiavions sont de peu d'utilité entre les mains d'un novice qui ne sait par quel bout prendre son arme. Nous ne voulons pas commencer avec des recrues trop gauches.

Appeler 75,000 hommes est une tâche considérable. Elle nécessitera la bonne volonté, la patience et la collaboration de chacun de vous. Il est inutile d'écrire à Ottawa pour savoir ce que vous devez faire. C'est le pays qui a besoin de vous et non pas le ministère des Postes. Ce que chaque homme d'âge militaire peut et doit faire, c'est de se rapporter au commandant de son district militaire, et se préparer à s'exercer dans la salle de manège de sa ville ou de son district deux soirs par semaine à dater du 17 juillet. Cet exercice lui fera du bien. Il doit aussi être prêt à camper de 15 à 20 jours à partir du 1er août environ. A cette époque, 37,000 hommes iront dans les camps d'entraînement. Les autres 38,000 auront leur tour à la fin d'août et en septembre. Je puis vous assurer que le bon air leur sera tonique. Je souhaiterais moi-même pouvoir les accompagner.

Si les cadres ne sont pas complétés de cette façon, les hommes seront appelés par classe avant que l'enregistrement soit commencé ou complété. Le Canada appelle ses fils sous les armes. Ils ont toujours écouté cet appel dans le passé. Ils l'écouteront aujourd'hui. Le Canada a besoin d'âmes généreuses, de bras solides et de coeurs courageux.